

RÉGLEMENT DU TOURNOI RAPIDE COLLEGE Adrien CADET

Article 1 : Le Cercle d'Échecs de L'Étang Salé organise un tournoi de parties rapides ouvert aux élèves du collège Adrien Cadet des Avirons titulaires de la licence A ou B de la FFE. Il est possible de la prendre sur place.

Article 2 : Le tournoi respecte le règlement de la FIDE pour les tournois non supervisés, 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). L'annexe A concernant les parties rapides sera appliquée pour l'intégralité du tournoi. Fins des parties au K.O : La directive III.4 s'applique. Le nombre de rondes est fixé à 5. Les joueuses et joueurs sont appariés au système suisse.

Article 3 : Le temps de réflexion par ronde est fixé à 15 minutes au KO par joueur. Les inscriptions, sont closes 15 minutes avant le lancement du tournoi. Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance.

Article 4 : Dates et lieux des tournois : Le tournoi aura lieu le 21 juin 2022 au Collège Adrien CADET 97425 LES AVIRONS. Ouverture de la salle dès 7h30. Un retard de plus de cinq minutes par rapport au lancement d'une partie entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Inscriptions Gratuites. Le tournoi compte au classement national.

Article 6 : Si l'appariement se fait par ordinateur, le système de départage sera le Cumulatif, le Buchholz puis la performance.

Article 7 : Respect du protocole sanitaire Un protocole sanitaire spécifique est mis en place par les organisateurs pour garantir aux joueurs, aux organisateurs et aux arbitres des conditions optimales de sécurité vis-à-vis de la propagation du COVID19. En participant à la compétition, les joueurs s'engagent à respecter strictement les gestes barrières et le protocole sanitaire établi par l'établissement scolaire.

Article 8 : L'arbitre est Miloud MEZOUAGHI, arbitre AFO1 par dérogation fédérale.

Article 9 : Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement, la charte des joueurs de la FFE, le code de l'éthique de la FIDE et le protocole sanitaire en vigueur.

Article 10 : Remise des récompenses à l'issue du tournoi.

L'arbitre de la compétition, Miloud MEZOUAGHI Organisateur CEES

